

# ECHOS DE LA FÉDÉ

Magazine de la Fédération du BTP 13

## LA FÉDÉ AGIT

Déclarez en ligne



Les nouvelles attentes  
des clients

## LA FÉDÉ INFORME

Sous-traitance :  
surveillez les délais



Dangereux mails



La polyvalence,  
alternative à la crise



N° 14 - FÉVRIER / MARS 2011



édito

## Clarifier les règles du jeu



**A**u cours des années 2000-2007 la commande publique (HLM, collectivités territoriales, entreprises publiques, administrations de l'Etat) comptait en moyenne pour environ 25 % de l'activité du bâtiment, neuf et amélioration-entretien confondus. Le soutien apporté par la puissance publique au secteur face à la crise (plan de relance, mesures d'accompagnement, FC.TVA) a fait tendre cette proportion vers 30 % pour les années 2009 et 2010.

Dans le même temps, les clauses d'insertion dans les marchés publics se sont multipliées. Elles risquent même de connaître un fort développement dans les années à venir. C'est pourquoi nous souhaitons que des règles du jeu soient clairement établies.

De fait, si le bâtiment participe depuis toujours à la structuration de la société et à la lutte contre l'exclusion, les entrepreneurs ne sont pas prêts à poursuivre leurs efforts à n'importe quelles conditions, en particulier au détriment des salariés en place. L'insertion ne se décrète pas, ne s'improvise pas. Elle doit se construire en partenariat avec les maîtres d'ouvrage et les acteurs de l'emploi et de l'insertion sur la base d'un dialogue constructif avec les entreprises soumissionnaires puis attributaires.

Depuis des années, les entreprises forment et intègrent des jeunes par la voie de l'apprentissage et des publics en difficulté à l'aide de contrats de professionnalisation. Nous demandons que cet effort de formation soit pris en compte en ayant la possibilité d'affecter à la réalisation d'une clause d'insertion des personnes précédemment embauchées, bénéficiant de ces contrats ou du RSA.

À défaut, les entreprises pourraient interrompre leurs actions en matière de formation et d'insertion.

Afin d'inscrire les clauses d'insertion dans une relation gagnant/gagnant pour toutes les parties, nous réclamons donc l'assouplissement de certains critères manifestement trop rigides et la liberté pour l'entreprise de choisir les solutions les mieux adaptées.

C'est un combat de longue haleine, mais les solutions existent si l'on en juge par les quelques exemples de bonnes pratiques développées par des entrepreneurs ou par le groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification créé à l'initiative de la FBTP13. ■

**Jean-Pierre Richard**

Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux publics des Bouches-du-Rhône

## sommaire

### Les rendez-vous de la Fédé

..... p 2-3

- La parole à  
Serge Leveque
- Agenda

### La Fédé agit

..... p 4-5

- Nouvelle politique de l'Etat
- Bâtir au Féminin
- Déclarez en ligne !
- Oui au bois, pourquoi ?
- Les nouvelles attentes  
des clients

### La Fédé informe

..... p 6-7

- Sous traitance : surveillez  
les délais
- Coordination de chantier
- Dangereux mails
- Préventive !
- La polyvalence, alternative  
à la crise

### Détente

..... p 7-8

- Le Saviez-vous ?
- Sudoku
- Mot caché
- Résultats Sudoku  
décembre 2010 / janvier 2011

Magazine bimestriel édité par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône

344, bd Michelet - 13009 Marseille - Tél : 04 91 23 26 23 - Fax : 04 91 77 17 23 - www.btp13.com

Président : Jean-Pierre RICHARD • Directeur de la Publication : Philippe MEIFFREN • Directeur de la Rédaction : Julie VERRIERE • Comité de lecture du numéro : Alban BESSONE - Sauveur CAVATAIO • Christelle ALVAREZ • Joëlle ARNALDI • Sophie CREMIEUX • Mylène GUIDARINI • Philippe GRIMALDI • Annie ZEVACO

Réalisation : www.inapolegraphique.com

Illustrations et photos : Laurent Mercier / FFB - Fédération du BTP 13 - Fotolia

Tirage : 3500 exemplaires - Imprimé sur papier écolabellisé



## Hommage en image

Photo de couverture de Laurent Mercier, choisie en souvenir de notre collaborateur et ami trop tôt disparu, qui a toujours su capter par son objectif la passion des hommes et des femmes du Bâtiment.



## la parole à...

### Serge Leveque

Président de l'Association de Santé au Travail du BTP des Bouches-du-Rhône

L'activité de l'ASTBTP 13, Service de Prévention et de Santé au Travail agréé pour assurer ses missions auprès des Entreprises et des salariés du BTP, n'échappe pas à l'évolution "en marche" des Services de Santé au Travail ...

Dès 2004, la législation initie la mise en œuvre de la pluridisciplinarité, et l'émergence de nouveaux acteurs (les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels) dédiés à la prévention, et l'évaluation des risques menés en relation directe avec le médecin du travail.

Aujourd'hui ces orientations sont affirmées dans un projet de réforme en cours de discussion dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, ne serait-ce que pour répondre, entre autres, à l'inadéquation entre la courbe de la démographie médicale, à la source d'une redoutable pénurie de médecins du travail, confrontée à celle du nombre de salariés en charge (qui tend à se stabiliser, voire à augmenter).

Celles-ci nous amènent à passer de la notion "de la Médecine du Travail" (axée principalement sur la surveillance médicale), à celle de "la Santé au Travail", donnant tout son sens au principe de prévention primaire.

Dans cette projection, nous pouvons imaginer que le législateur va procéder à une définition exclusive des missions à venir des Services de Santé au Travail, conduisant ces derniers à agir en partenariat, dans une logique de résultat pour :

- Conduire des actions en milieu de travail afin de préserver la santé physique et mentale des salariés (favorisant les actions collectives).
- Conseiller d'avantage employeurs et salariés pour diminuer les risques professionnels.
- Assurer la surveillance de l'état de santé des effectifs en charge.
- Contribuer au suivi et à la traçabilité des expositions professionnelles, et à la veille sanitaire.

L'enjeu est de répondre à cette nouvelle "feuille de route", pour satisfaire toujours "plus et mieux" nos entreprises adhérentes et les salariés de notre Profession. Vous pouvez compter sur le savoir-faire et la technicité qui caractérisent la spécificité de l'ASTBTP 13. ■

## agenda

### ➔ 4 avril

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Arles

### ➔ 5 avril

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays de Martigues Istres Fos

### ➔ 7 avril

Réunion d'information sur l'offre béton pour les sols industriels et l'habitat

### ➔ 12 avril

Réunion du groupe Femmes du BTP 13

### ➔ 14 avril

Petit déjeuner économique de la FBTP 13  
Bureau de la Fédération du BTP 13

### ➔ 15 avril

Réunion de la Chambre syndicale des entreprises de génie climatique, couverture, plomberie

### ➔ 27 avril

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Aix

### ➔ 29 avril

Réunion du Syndicat des entreprises d'aménagement, peinture et finitions

### ➔ 9 mai

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Arles

### ➔ 11 mai

Réunion du Syndicat des métalliers, miroitiers et activités annexes

### ➔ 12 mai

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Aix  
Réunion du groupe Femmes du BTP 13

### ➔ 19 mai

Bureau de la Fédération du BTP 13

### ➔ 20 mai

Réunion du Syndicat des entreprises d'aménagement, peinture et finitions  
Commission territoriale de la FBTP 13 du pays de Martigues Istres Fos

### ➔ 27 mai

Réunion de la Chambre syndicale des entreprises de génie climatique, couverture, plomberie

**Pour plus d'infos sur les horaires et les lieux de ces grands rendez-vous, contactez Joëlle Arnaldi au 04 91 23 26 41 ou sur [arnaldij@d13.ffbatiment.fr](mailto:arnaldij@d13.ffbatiment.fr)**

## Eco rénovation

La Fédération du BTP 13 et la FNAIM 13 vont agir ensemble pour la rénovation énergétique. Pour cela elles vont signer prochainement une convention qui va leur permettre d'avancer vers un objectif commun : améliorer la performance énergétique et la qualité environnementale des bâtiments existants pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. ■

## Rôle moteur

Il est probable que la prochaine réunion élargie du Service Public de l'Emploi de l'arrondissement de Marseille qui doit se tenir à la mi-avril sous l'autorité du Secrétaire Général de la Préfecture se déroule au CFA du BTP de Marseille la Valentine. C'est la proposition que vient en effet de faire la Fédération du BTP 13 afin de démontrer à tous le rôle "d'intégrateur" de la profession du BTP, de ses artisans et entreprises. ■

## Marseille 2013

La Fédération du BTP 13 devient membre du Club Entreprise "Marseille 2013 Capitale Européenne de la Culture" pour soutenir et promouvoir cet important projet qui fera rayonner la Ville, le département la région. Au travers de cette adhésion, la Fédération veut aussi être régulièrement informée de l'avancement de la programmation et se positionner au cœur du dispositif. ■

## Ils nous ont rejoints

Bienvenus aux entrepreneurs qui ont rejoint la Fédération depuis le début de l'année

### A Marseille

ACOR SARL NOMALIS • ARTIPRO • AVEST • ELIOTECH • E.S • JLPC • MPM • MRTP • NNA RENOVATION • P.E.I.M. ETANCHEITE

### A Aix

ACT CLIMATISATION • AFONSO BATISSEUR • SOTIM CRTB

### A Martigues - Istres - Fos et Salon de Provence

BIGGI CONSTRUCTIONS • CERTA SUD EST • DSCP • GRANDCLAUDE • S.R ISOLATION

### A Arles

ABC SOL DECO • BOUHDEL • ECO CONSTRUCTION • ENERGIE • LV SERVICES • MAURON PCS ■

## Achats

L'Etat réforme sa politique d'achat en professionnalisant la fonction "achat" pour ses marchés d'entretien des bâtiments. Au travers de cette démarche, il poursuit un double but.

D'abord atteindre un degré d'efficacité similaire à celui des grandes structures privées, ensuite faire des économies (10% à échéance de 2012, puis sur un rythme de 3% l'an).

## Nouvelle politique de l'Etat

Dans le même temps l'Etat veut aussi prendre en compte les logiques de développement durable (Etat exemplaire, insertion de clauses d'insertion) et enfin favoriser l'accès des PME à la commande publique.

Pour nous, à la Fédération du BTP 13, cela ne peut passer que par un allotissement optimal (9 lots au total) mais aussi par le déploiement des marchés au

niveau local. La Fédération a ainsi obtenu dans la concertation qui a été organisée à ce propos avec la puissance publique un total de 8 circonscriptions dans le département des Bouches-du-Rhône dont 4 pour Marseille.

La mise en œuvre est quasiment immédiate : lancement de la consultation en avril 2011, et attribution des marchés à bons de commande à la mi-septembre 2011. ■

## Bâtir au Féminin

Parmi les nombreux rendez-vous consacrés à la mixité dans les métiers du BTP organisés par la FBTP 13 autour du 8 mars, il en est un qui doit particulièrement marquer les esprits : la remise du Trophée "Bâtir au Féminin". Un prix destiné à valoriser les chefs d'entreprise qui ont su vaincre les préjugés en embauchant et en fidélisant des femmes parmi leurs équipes.

Les dossiers régionaux ont été examinés et une entreprise du 13, ISOLEA, s'est imposée sur l'ensemble des critères classants. Ses efforts pour embaucher des femmes, les accompagner et faciliter leur travail sur les chantiers ont ainsi été récompensés par le Trophée régional "Bâtir au Féminin" remis dans le cadre du salon BATIMED.

ISOLEA est une entreprise Tarasconnaise de désamiantage de 30 salariés dont 7 femmes. Elle est dirigée par une jeune femme de 32 ans : Emilie Feral.

Diplômée de l'Ecole des Jeunes Dirigeants du Bâtiment (ESJDB), elle reprend l'entreprise familiale



ISOTEC et en devient Présidente en 2004. Très investie dans les organisations patronales aux côtés des femmes chefs d'entreprise, Emilie Feral a appliqué à son entreprise ISOLEA ce qu'elle a préché avec conviction au cours des journées de découvertes ou des forums emploi de la Fédération du BTP 13 auxquels elle a participé afin de faire connaître les métiers du désamiantage aux jeunes hommes et femmes.

En effet, c'est dans cette activité qu'elle a su intéresser, former et intégrer une équipe de femmes qui intervient sur des chantiers de désamiantage. Un personnel féminin embauché en CDI, accompagné dans ses débuts et

fidélisé... 4 femmes de 26 à 45 ans sur les chantiers pour un effectif de 30 salariés... Une proportion exemplaire que le jury des Trophées "Bâtir au Féminin" a tenu à saluer.

L'attitude et les actions menées par cette dirigeante portent des fruits et doivent encourager les entreprises à suivre son exemple. A la clé : fidélisation du personnel, saine compétition, accueil très favorable de la clientèle des particuliers et notoriété notamment.

C'est sûr, les mentalités évoluent et l'arrivée des femmes permet d'améliorer l'organisation du travail et l'image du bâtiment. A qui le tour ? ■

## Déclarez en ligne !

Le secteur du BTP recouvre une activité où le risque Accident du Travail et Maladie Professionnelle est important. La gestion des risques professionnels, et toute la législation y afférent, est parfois complexe. Or, bien déclarer est essentiel pour l'instruction et la reconnaissance d'un accident de travail.

En quelques clics avec le portail net-entreprises.fr, la déclaration d'accident du travail en ligne vous assure un traitement sécurisé et privilégié :

- Accès direct au service de rattachement du salarié, et à l'ensemble de vos établissements
- Aide en ligne et possibilités de joindre une pièce si vous émettez des réserves
- Assistance par une hotline au 0 820 000 516
- Edition simultanée de la feuille de soins à remettre à la victime afin de bénéficier de la gratuité des soins
- Economie d'un recommandé, avec l'édition d'un accusé de réception horodaté à valeur juridique...

Le portail net-entreprises.fr est totalement GRATUIT, et vous permet d'établir en ligne l'ensemble de vos déclarations sociales (attestations de salaire, congés pour intempéries du BTP, DUE, DADSU etc.) ■

Le Pôle Employeur de l'Assurance Maladie des BdR se tient à votre disposition pour répondre à vos questions par téléphone au 36 46, ou par mail : contact.employeur@cpam-marseille.cnamts.fr



## Oui au bois, pourquoi ?

**Je dis oui au bois pour dire non au CO2**

Cette campagne de communication diffusée dernièrement dans les médias mettait l'accent sur les qualités environnementales du bois. Construire en bois, c'est faire un geste pour l'avenir de notre planète... 1 m<sup>3</sup> de bois, c'est 1 tonne de CO2 en moins dans l'atmosphère... le bois est naturellement renouvelable... Choisir le bois, c'est opter pour un matériau naturel et chaleureux à très faible empreinte carbone.

**Les professionnels disent oui au bois pour dire oui à la qualité**

Au-delà de l'aspect écologique du matériau, la Profession préfère insister sur ses qualités en termes de mécanique, de thermique ou encore de sécurité

incendie. Dire oui au bois ne relève plus de la conviction écologique mais de la raison constructive. Dire oui au bois c'est concevoir de nouvelles solutions bois construction. C'est mettre en place de nouvelles règles professionnelles et DTU. Oui au bois, c'est le sens des démarches 21, Menuiseries 21, Charpentes 21, Maisons Bois 21.

De belles avancées, pour redonner toute sa place au bois dans la construction, ont été enregistrées ces derniers mois : l'évolution de la réglementation incendie pour le bois et un décret du 15 mars 2010 élevant du volume minimum d'utilisation du bois dans les constructions neuves de 2dm<sup>3</sup> à 35dm<sup>3</sup> par m<sup>2</sup> de shon.

Certains esprits chagrins souligneront cependant que travailler le bois c'est générer des pous-

sières et que l'inhalation de ces poussières est fortement toxique.

Dans le domaine de la santé au travail, la réglementation imposant une Valeur Limite d'Exposition Professionnelle par salarié à 1 mg/m<sup>3</sup> est extrêmement contraignante et de fait parfois inaccessible. La politique de l'autruche n'étant pas viable, la Profession s'est extrêmement investie à côté de ses partenaires OPPBTP – Médecine du Travail – INNRS pour proposer des réponses pratiques et efficaces aux entreprises et à leur personnel pour diminuer la VLEP. Des solutions de captation et des aides financières pour leur acquisition ont été mises en place.

En conclusion, dans l'offre BBC qui voit le jour si le bois n'est pas la seule solution du moins en est elle une à ne pas négliger ! **AZ** ■

## Les nouvelles attentes des clients

**“Mieux, moins cher, autrement”** : le consommateur se veut “consom'acteur” !

Les clients changent et leurs attentes évoluent. Plus informés, économes et responsables, ils veulent pouvoir maîtriser les choses et se rassurer. Bien que plus attentifs à leur consommation et à leurs dépenses, ils ne semblent pas vouloir pour autant sacrifier la qualité. Ils prennent donc le temps de comparer, vérifier, décider et mettre les entreprises en concurrence.

Face à ces évolutions, comment les artisans et PME du bâtiment peuvent-ils s'adapter à ces nouvelles exigences ? Voilà le thème de la conférence animée par la Fédération du BTP 13 lors du salon BATIMED.

Tout d'abord, il y a des attentes dites “traditionnelles”, essentielles dans les critères de choix du client. Le professionnel doit être capable de fournir du conseil, un travail et une relation de qualité, et perçus comme tel par le client. De plus, il faut que l'intervention soit rapide et respecte les délais convenus. Et bien sûr, le tout doit entrer dans un prix jugé raisonnable que l'on peut appeler “légitime-dépense”. S'ajoute à cela un certain nombre de nouvelles attentes, de nouvelles exigences, suite de la crise et de cette nouvelle ère du “durable”.

**Place au “0 tracas”**

Sur ce principe, il faudra définir et proposer une solution individualisée et sur-mesure et non pas seulement arriver avec un éventail de solutions connues. Idéalement, ils veulent entendre parler d'offre globale afin que que les choses se déroulent au mieux, de façon optimale et dans le bon ordre, bref qu'il n'y ai plus à attendre le passage de l'un après l'autre. L'offre sera d'autant plus simple et intéressante si le professionnel propose de devenir leur seul interlocuteur sur le projet.

**Vers un logement écologiquement et économiquement durable**

Les Français sont de plus en plus attachés à leur logement et aux prestataires qui vont les aider à l'améliorer. Il est le plus cher sur le plan économique vu qu'ils y consacrent 1/4 de leur budget. Il est également le plus cher sur un plan affectif, car dans ce contexte de crise il est considéré comme un refuge dans lequel on cherche à s'abriter des dangers supposés ou réels du monde extérieur.

En bref, il ne faut donc pas perdre de vue que demain un bâtiment se devra d'être un “éco-logis” au sens économique du terme vers un investissement rentable mais aussi un “éco-logis” répondant



aux contraintes environnementales. Il restera un “égo-logis”, c'est-à-dire qu'il devra produire de la satisfaction pour tous ces occupants. Et enfin ce sera un “techno-logis” grâce aux résultats de l'utilisation de nouvelles technologies et techniques notamment.

**Innovation, sélectivité, adaptation, diversification** : les maîtres mots de l'entreprise d'aujourd'hui.

En tout état de cause, toutes les enquêtes que l'on peut faire ou voir montrent que les Français aiment les PME et TPE du bâtiment. Par leur proximité, leur savoir-faire, leur professionnalisme et leur réseau, elles sont les plus à même de répondre aux attentes des clients. Néanmoins, pour rester incontournables dans l'esprit des gens, elles doivent s'adapter aux nouveaux modes de consommation, et être ainsi se vouloir innovantes, rassurantes, engagées et modernes.

Toutes ces réflexions seront développées dans le cadre des “Rencontres de l'Artisanat”. **AZ** ■

## De père en fils....



Chez les Peyrat la fibre syndicale se transmet de père en fils. De Raymond l'ancien à Rémy le plus jeune : même passion pour le métier de métallier, même ferveur pour promouvoir et défendre le métier. Rémy Peyrat est ainsi devenu à son tour, le 1er février dernier, Président du Syndicat des Métalliers, Miroitiers et activités annexes des Bouches-du-Rhône. Il succède à Patrick Fundt qui a animé avec tout autant d'engagement 4 années durant, ce syndicat de 85 adhérents. Rémy Peyrat dirige l'entreprise marseillaise SCOMAP d'une vingtaine de salariés spécialisée dans la fabrication et la pose de portes coupe feu. ■

## Un concours béton !

La filière béton lance un concours national destiné à récompenser les meilleures maisons basse consommation en béton. Si les murs et les planchers de votre maison sont en béton et si vous avez fait le choix d'anticiper la future réglementation thermique et de réaliser des économies d'énergie, alors ce concours est pour vous.

Qui peut participer au concours ? Les propriétaires de maison en cours de construction ou déjà réalisées.

Les prix ? 40 prix de 5000 € pour les maisons déjà construites, 60 prix de 2000 € pour les maisons en cours de construction.

S'inscrire au concours ? Directement en ligne sur [www.lebeton-naturellement.com](http://www.lebeton-naturellement.com) Réunion du jury en juillet 2011 et les prix seront remis aux heureux gagnants en septembre 2011 sur le salon FAIRE CONSTRUIRE SA MAISON à Paris. ■



## Sous-traitance : surveillez les délais

Dans un arrêt du 22 février 2011, le Conseil d'État a fait une application stricte des règles relatives au paiement direct d'un sous-traitant.

En l'espèce, le titulaire a reçu du sous-traitant une demande de paiement au titre de travaux supplémentaires. En l'absence de réponse du titulaire du marché dans un délai de quinze jours, le sous-traitant a adressé à la collectivité une demande tendant au règlement de cette somme, laquelle a refusé de payer en se fondant sur un refus explicite du titulaire, intervenu entre temps.

Le Conseil d'État a rappelé les dispositions de la loi de 1975 et l'article 116 du code des marchés

publics qui stipule : "le titulaire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la signature de l'accusé de réception... pour donner son accord ou notifier un refus, d'une part, au sous-traitant et, d'autre part, au pouvoir adjudicateur...".

Le Conseil d'État rappelle que l'entrepreneur principal, doit, faute d'avoir formulé un tel refus dans ce délai, être regardé comme ayant accepté définitivement la demande de paiement.

Le refus du titulaire, exprimé après l'expiration du délai de quinze jours, ne saurait constituer le refus motivé, au sens de ces dispositions, sur lequel le maître d'ouvrage peut régulièrement fonder son refus de



payer au sous-traitant les sommes demandées.

Si le titulaire n'oppose pas un refus de paiement dans le délai de quinze jours à compter de la demande de paiement de son sous-traitant, il est réputé avoir accepté cette demande et le maître d'ouvrage doit donc procéder au paiement. ■

Pour en savoir plus et être accompagné, contactez Christelle Alvarez au 04.90.56.48.82 ou sur [alvarezc@d13.ffbatiment.fr](mailto:alvarezc@d13.ffbatiment.fr)

## Coordination de chantier : plus oui, mieux sûrement

Transposée en droit français en 1996 à la suite d'une directive européenne de 1992, modifiée par un décret du 24 janvier 2003, la mission des coordonnateurs de chantiers de bâtiment et génie civil vient d'être amendée par un décret du 10 janvier 2011.

Ce nouveau texte apporte des modifications aux compétences requises pour être coordonnateur de chantiers.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour pouvoir exercer la fonction de coordonnateur, il faudra satis-

faire certaines conditions cumulatives à savoir :

- Pendant la phase de conception, étude ou élaboration du projet : justifier (ce qui est déjà le cas) d'une expérience professionnelle en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre.

- Pendant la phase de réalisation : justifier d'une expérience en tant que coordonnateur ou agent sécurité en matière de contrôle des travaux, d'ordonnancement, de pilotage de conduite de travaux ou de maîtrise de chantier ou, ce qui

est nouveau, d'un diplôme au moins égal à la licence en architecture ou dans le domaine de la construction ou la prévention des risques.

- Justifier en outre d'une formation spécifique adaptée de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé.

La formation des coordonnateurs demeure assurée par l'OPPBT ou les organismes de formation, cependant ces derniers doivent dorénavant être certifiés et non plus simplement agréés. **PG** ■

## Mail, insulte, impair et perd... son emploi



On l'a vu : dénigrer son employeur (ou son entreprise) dans les réseaux sociaux n'est pas bien et c'est même risqué pour son contrat de travail. L'insulter par mail ce n'est pas mieux !

Tel le cas de ce salarié, à qui un acompte venait d'être refusé, qui s'est copieusement répandu par mail, via sa messagerie professionnelle, auprès de son conjoint lui disant "tout le bien" qu'il pensait de son employeur. Malheureusement le mail est sorti de la

sphère "privée" pour entrer dans la sphère professionnelle, à la suite d'une erreur de touche qui a envoyé derechef le dit mail à un collègue mais néanmoins pas ami, qui s'est empressé de le réexpédier à l'employeur. Ce dernier a moyennement apprécié l'exercice sémantique de son collaborateur qui a été sanctionné.

Idem des échanges de mails entre salariés porteurs de propos outranciers ou provocateurs à l'endroit de leur hiérarchie. Tel le cas de ces deux salariés, collègues professionnels et conjoints dans la vie, qui après avoir échangé sur ce thème ont été licenciés tous les deux. Et pourtant, le courriel était resté dans la boîte des deux protagonistes, sauf que pendant l'absence

de l'un d'eux un collègue remplaçant a pu accéder à la messagerie grâce au code d'accès laissé "en cas de besoin".

On peut s'interroger sur la position de la Cour de Cassation qui reconnaît valide les licenciements prononcés alors que les moyens employés pour obtenir les données peuvent apparaître peu orthodoxes. En fait la Cour justifie sa position du seul fait que les messages incriminés étant en rapport avec l'activité professionnelle, ils ne revêtaient pas ainsi un caractère privé et n'étaient pas à ce titre couverts par le secret de la correspondance.

Tout le temps, pour les personnes licenciées, de méditer sur les méfaits des progrès de la technique... **PG** ■

## Utilisez des CCAG modernes !

Le 1<sup>er</sup> mars, la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du Ministère de l'Economie rappelle que les CCAG publiés en 2009 sont les seuls à jour des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles. Leur utilisation garantit des engagements contractuels clairs et sécurisés. La DAJ déconseille d'avoir recours aux versions précédentes des CCAG, qui renvoient à des clauses obsolètes et parfois inapplicables. ■

## Imputation du risque

La Cour de Cassation rappelle et confirme sa position antérieure : la maladie professionnelle doit être considérée comme contractée au service du dernier employeur chez lequel la victime a été exposée au risque, avant la constatation médicale ; c'est à l'employeur de rapporter éventuellement la preuve contraire. ■



## Les parrains du BTP

Ils ont l'expérience de leurs carrières et l'enthousiasme de leurs missions.

On les appelle "les Parrains de Pro BTP" : ils sont anciens chefs d'entreprises ou employés du BTP et à ce titre sont devenus les "experts" à part entière du Service Insertion et Emploi.

Présents dans toutes les structures et actions sur le département (Pôle Insertion, Mission locale, "Les Jeunes Bâtisseurs", l'EPIDE, les chantiers BTP, les forums emplois...).

Ils soutiennent le parcours professionnels des jeunes, hommes, femmes, bénéficiaires du RSA, les conseillent et les orientent.

Acteurs prépondérants, ils disposent d'un poste d'observation central au sein des problématiques de recrutement dans le BTP permettant de cerner au plus près les profils recherchés par nos entreprises. Bref, ils sont devenus indispensables ! ■



## Préventive !

La 2<sup>ème</sup> Journée Nationale de la Prévention s'est déroulée le 9 février dernier. Si le but, inchangé, était de sensibiliser compagnons et entreprises à la prévention et à la sécurité, cette année un focus particulier a été fait sur les troubles musculo-squelettiques et les manutentions.

Engagées dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail, de nouvelles entreprises ont accepté de faire de leur chantier le théâtre de cette opération : Travaux du Midi / Vinci et INEO / Pizzaroti. Des entreprises qui ont ouvert les portes de leurs chantiers, de construction de logements sociaux

pour les premiers et du futur bloc technique médicale de La Timone pour les seconds. En tout, ce sont près de 35 compagnons qui ont été sensibilisés sur leur terrain par des équipes de préventeurs, composées d'ingénieurs OPPBTP, de médecins du travail, de représentants de la CARSAT et de la FBTP13.

Au programme, visite commentée de chantier réalisée avec les équipes techniques du chantier et réunion de sensibilisation sur les bonnes pratiques avec vidéos et cas pratiques à l'appui. Un quizz préventif et ludique a été proposé aux compagnons. Selon leurs réponses, ils sont repartis avec des chèques cadeaux ou des lots de

consolation mais surtout, plus sensibilisés que jamais.

De l'avis des partenaires, l'opération reste porteuse et conviviale. De leur côtés, les entreprises apprécient faire la démonstration de leurs savoirs faire et utilisent pleinement cette journée en l'intégrant au cursus interne de formation obligatoire à la sécurité de leur compagnons. Les salariés quant à eux, se prêtent au jeu répondant avec sérieux et émettant avis et suggestions sur la prévention dans leur quotidien. ■

Avis aux entreprises pour la 3<sup>ème</sup> édition. Renseignements et contact au 04 42 23 52 19.



L'entreprise ou groupement d'employeurs doit s'engager à maintenir dans leur emploi les salariés formés, pendant une durée au moins égale à la convention. ■

Pour plus d'info sur la FNE-Formation et ses possibilités, contactez Mylène Guidarini, au 04.91.23.26.25 ou à [guidarinim@d13.ffbatiment.fr](mailto:guidarinim@d13.ffbatiment.fr)

## La polyvalence, alternative à la crise

Conclues avec l'État, les conventions de FNE-Formation ont pour objectif de faciliter la continuité de l'activité et de favoriser l'adaptation à de nouveaux emplois des salariés dont les entreprises sont touchées par la crise économique. La vocation principale de cet outil est de favoriser le maintien dans l'emploi en interne mais également, sous certaines conditions, de faciliter les reclassements externes des salariés grâce à une participation financière sur une partie des coûts pédagogiques et des salaires. Mobilisée au sein des entreprises ou groupements d'employeurs de moins de 250 salariés, en cofinancement des

fonds des OPCA, cette aide concerne en priorité les salariés les plus exposés à la perte de leur emploi et les salariés de faible niveau de qualification.

Ainsi, la FNE-Formation peut être mobilisée pour des formations qualifiantes mais également sur des actions permettant aux travailleurs de faire valider les acquis de leur expérience ainsi que pour les formations de tuteurs, de maîtres d'apprentissage, les bilans de compétences ou de positionnement et les formations facilitant la polyvalence professionnelle des salariés.

## Investir pour l'avenir

Une nouvelle promotion ESJDB PACA 9 a débuté en début d'année à Marseille. Félicitations aux candidats sélectionnés et plus particulièrement félicitations aux entreprises des

Bouches-du-Rhône qui investissent sur ces futurs dirigeants d'entreprises : Eliotheq, Massilia Clôture, Midi Charpentes et Miroiterie CTV. Vous êtes intéressé et souhaitez

rejoindre cette 9<sup>ème</sup> promo ? Il est encore temps ! ■

Contact : Mylène Guidarini au 04.91.23.26.25 ou à [guidarinim@d13.ffbatiment.fr](mailto:guidarinim@d13.ffbatiment.fr)

## Ce qu'il fallait VRAIMENT lire...

Parmi les 36 circulaires que la FBTP 13 vous a adressées depuis la mi-janvier 2011 :

- Social 2011/17 & 2011/51 sur les frais professionnels – avantages en nature en 2011
- Marchés 2011/26 sur l'assurance décennale obligatoire
- Social 2011/29 sur les appointements minimaux des IAC du Bâtiment au 02/022011
- Social 2011/33 sur les salaires minimaux des ouvriers du Bâtiment en PACA au 01/032011
- Social 2011/34 sur les appointements minimaux des ETAM du Bâtiment en PACA au 1/03/2011
- Social 2011/35 sur les indemnités des petits déplacements des ouvriers du Bâtiment en Paca au 01/032011
- Formation 2011/47 sur les formations FEEBAT pouvant être remboursées à 95 %
- Marchés 2011/52 sur les 15 nouveaux formulaires EXE
- Social 2011/53 sur l'annualisation de la "réduction Fillon"

Et dans les 3 derniers numéros de Bâtiment Actualité alors ?

- BA n° 3 du 15 février 2011 – Recruter et former : vos questions... nos réponses
- BA n° 4 du 28 février 2011 – Produits chimiques : soyez attentif à l'étiquetage
- BA n° 5 du 15 mars 2011 – TVA à 5,5 % : attestations normale et simplifiée



## Détente

### Le saviez-vous ?

Un moteur qui tourne au ralenti pendant une minute consomme plus de carburant qu'il n'en faut pour redémarrer donc pensez à arrêter votre moteur même pour des arrêts de courte durée.

## Sudoku

niveau **FACILE**

	3	5			9	6		
		9			1		5	
1	6	8			5			
9		7	6			1	3	8
	1		7		8		2	
8	5	2			3	7		6
			2			9	1	7
	9		5			2		
		6	9			8	4	

niveau **MOYEN**

5		3	2			9	7	6
	8							2
		2	5	9				8
9						8	1	5
	7	4				2	9	
1	2	5						7
2				5	3	6		
	6						5	
4	5	1			6	3		2

niveau **DIFFICILE**

9	4		7					3
3		1	8	9				6
		7			3			
2	4			8				
5								6
			3			7		5
			6			1		
	9			2	7	6		3
	1			5		7	9	

> Solutions à retrouver dans le numéro de avril/mai 2011

## Mot caché

Retrouvez à l'intérieur de ce numéro, le mot caché. Il s'agit du mot "clé".

Vous l'avez trouvé ?

Appelez la Fédération du BTP13 au 04 91 23 26 14.

Les 3 premiers lecteurs à donner la bonne réponse recevront un cadeau.



# 7<sup>ème</sup> Baticup Méditerranée

10 et 11 septembre 2011

**L'évènement nautique du BTP, vous y serez ?**

Venez rejoindre les 500 passionnés du BTP et de la mer pour vivre 2 jours de régate et de fête dans la superbe rade de Marseille. Organisée par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône pour tous les acteurs de la construction, la 7ème Baticup Méditerranée se déroulera les 10 et 11 Septembre prochains.



[www.baticup-med.fr](http://www.baticup-med.fr) / 04 91 23 26 43



## Résultats Sudoku

déc. 2010 / jan. 2011

niveau **FACILE**

9	6	3	5	4	8	7	1	2
2	4	1	7	9	6	3	8	5
8	5	7	3	1	2	4	9	6
5	3	9	2	8	1	6	7	4
1	7	8	4	6	5	2	3	9
4	2	6	9	7	3	8	5	1
6	1	4	8	3	9	5	2	7
3	9	2	6	5	7	1	4	8
7	8	5	1	2	4	9	6	3

niveau **MOYEN**

7	5	3	8	4	6	1	9	2
4	9	1	7	2	3	5	8	6
8	2	6	9	1	5	4	3	7
1	4	7	6	3	9	8	2	5
6	3	2	4	5	8	7	1	9
9	8	5	1	7	2	3	6	4
5	1	9	3	6	4	2	7	8
2	7	8	5	9	1	6	4	3
3	6	4	2	8	7	9	5	1

niveau **DIFFICILE**

5	1	4	8	7	2	3	9	6
7	6	3	5	1	9	2	4	8
8	9	2	6	3	4	5	7	1
4	5	9	1	2	8	6	3	7
6	3	8	7	4	5	9	1	2
2	7	1	3	9	6	8	5	4
9	2	6	4	5	7	1	8	3
3	8	7	9	6	1	4	2	5
1	4	5	2	8	3	7	6	9